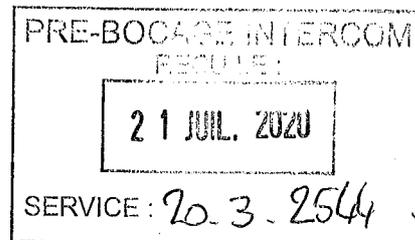




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE



Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Cyrille BILLARD  
02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références : PA01447519D0005T01-10

PRE-BOCAGE INTERCOM

18 Rue Emile Samson

14310 VILLERS-BOCAGE

À l'attention de ,

CAEN, le **17 JUIL. 2020**

**Objet :** Réception du rapport de diagnostic  
**Références :** VAL-D'ARRY (CALVADOS), 2019 - Voie communautaire n° 7 - tranche 1  
PA01447519D0005T01  
Arrêté n° 28-2020-117 du 13 février 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive ;  
Arrêté n° 28-2020-115 du 13 février 2020 définissant les modalités de saisine du préfet de région pour la mise en œuvre de mesures d'archéologie préventive préalables à un aménagement réalisé par tranches successives ;

**P.J. :** Un rapport

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 1 juillet 2020 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 13 février 2020 et réalisée par l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Les parcelles relatives à l'ensemble du projet (section A parcelles 90, 91, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 356) sont donc libérées de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Cyrille BILLARD